

Numéro de référence : K4E21-13-0670 (DOIT figurer sur toutes les présentations).

Fournir la proposition technique (critères autres que financiers) séparément de la proposition financière (deux enveloppes/dossiers séparés). **Les soumissions dans lesquelles la proposition technique et la proposition financière NE sont PAS séparées seront rejetées.**

SÉLECTION DE L'ENTREPRENEUR

L'entrepreneur sera sélectionné sur la base de la meilleure valeur globale pour l'État en termes de mérite technique et de coût telle que déterminée par un ratio de 60 % pour le mérite technique et de 40 % pour le prix offert total.

La proposition technique la mieux cotée obtiendra 60 points techniques. La proposition valide la plus basse obtiendra 40 points financiers. Les autres propositions seront notées au prorata de celles-ci.

Dans le cas de chaque réponse :

Calcul de la note technique

La note technique sera calculée au prorata de la note technique du soumissionnaire sur un maximum possible de 60.

$$\text{Note technique} = \frac{\text{Note technique du soumissionnaire}}{\text{Note technique maximum possible (100 points)}} \times 60 \text{ points}$$

Calcul de la note financière

La note financière sera calculée en attribuant la totalité des points (40) à l'offre recevable comportant le coût estimatif total le plus bas. La note des autres offres sera calculée au prorata de celle-ci.

$$\text{Note financière} = \frac{\text{Coût estimatif total le plus bas (\$)}}{\text{Coût estimatif total du soumissionnaire (\$)}} \times 40 \text{ points}$$

Calcul de la note totale

Note technique + note financière = note totale

OFFRE FINANCIÈRE

Les soumissionnaires sont priés de fournir ce qui suit :

1. Le prix offert global total sans le programme d'étalonnage du terrain
2. Offre séparée pour le programme optionnel d'étalonnage du terrain

K4E21-13-0670

Annexe B

Offre financière

Le prix offert global total (sans le programme optionnel d'étalonnage du terrain) sera utilisé pour les besoins de l'évaluation de l'offre.

Les soumissionnaires doivent s'assurer que leur offre tient compte de la totalité de la main-d'œuvre, de l'équipement, des dépenses (y compris les déplacements) qui pourraient être liés à ce contrat.